



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 87452

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur la fiabilité des éthylotests vendus aux consommateurs. L'alcool reste, avec la vitesse, une cause majeure d'accidents. Cependant, le comportement des automobilistes change. Certains d'entre eux n'hésitent plus à mesurer leur taux d'alcoolémie avant de prendre le volant. Or, sur onze, éthylotests récemment testés, quatre ne sont pas fiables. En conséquence, il lui demande s'il envisage de prendre des mesures afin de soumettre leur fabrication à des contrôles sérieux. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

En 2004, une enquête nationale portant sur les éthylotests vendus au public a été réalisée par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Ces vérifications ont conduit les ministres chargés de la consommation, des transports et des douanes à suspendre par arrêté du 23 novembre 2004, pour une durée d'un an, l'importation et la mise sur le marché de seize modèles d'éthylotests électroniques qui donnaient des résultats inférieurs à l'alcoolémie réelle ou sans rapport avec celle-ci et qui, de ce fait, présentaient un danger pour la sécurité des usagers de la route. De plus, des procès-verbaux de tromperie ont été établis pour toutes les non-conformités. Afin de vérifier la fiabilité des nouveaux éthylotests électroniques apparus depuis sur le marché et d'assurer la sécurité des consommateurs, une nouvelle enquête nationale a été lancée début 2006. À l'issue de cette enquête, qui doit s'achever à la fin de ce semestre, et en fonction des résultats des essais effectués, les mesures adaptées seront prises afin, si nécessaire, de faire cesser de manière pérenne la commercialisation des produits non fiables et dangereux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87452

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2006, page 2042

Réponse publiée le : 9 mai 2006, page 4958